



MISSION D'ETUDE PREALABLE POUR LA REALISATION D'UN PARKING AU PONT DE L'ALPE

Cahier des Charges valant Marché

Date de remise des offres : le **JEUDI 19 OCTOBRE 2017 à 12 h 00**

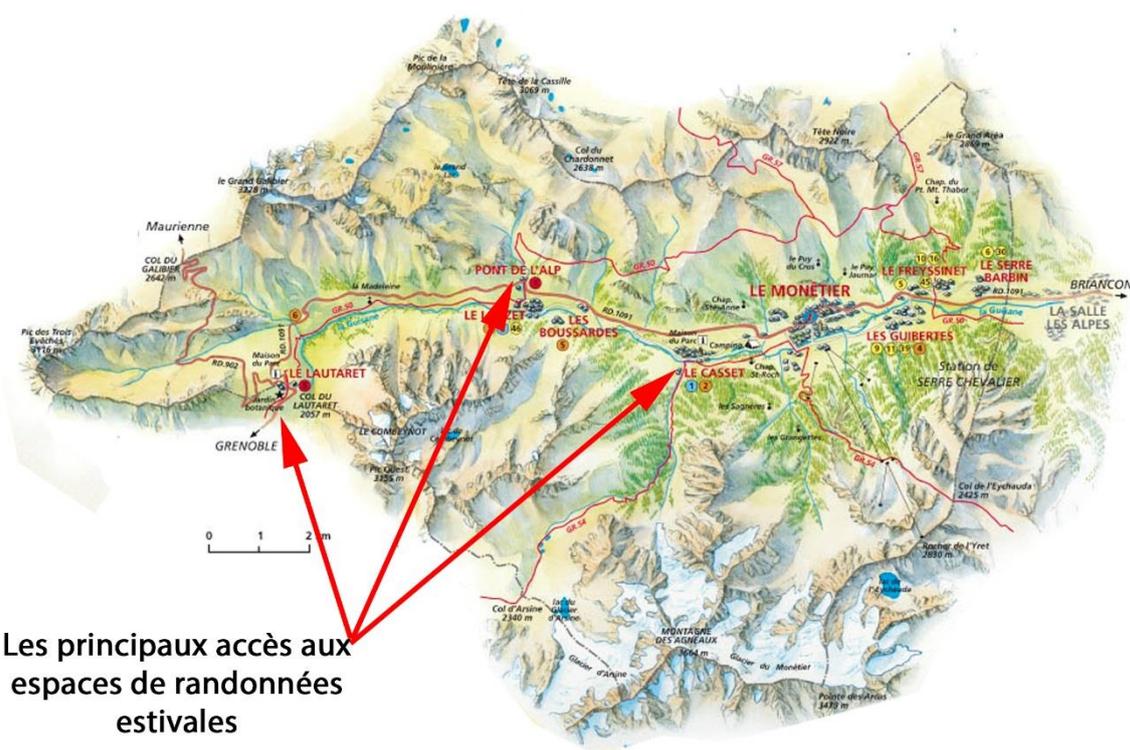
Le dossier est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation : <http://www.marchepublic.com>

I - PREAMBULE

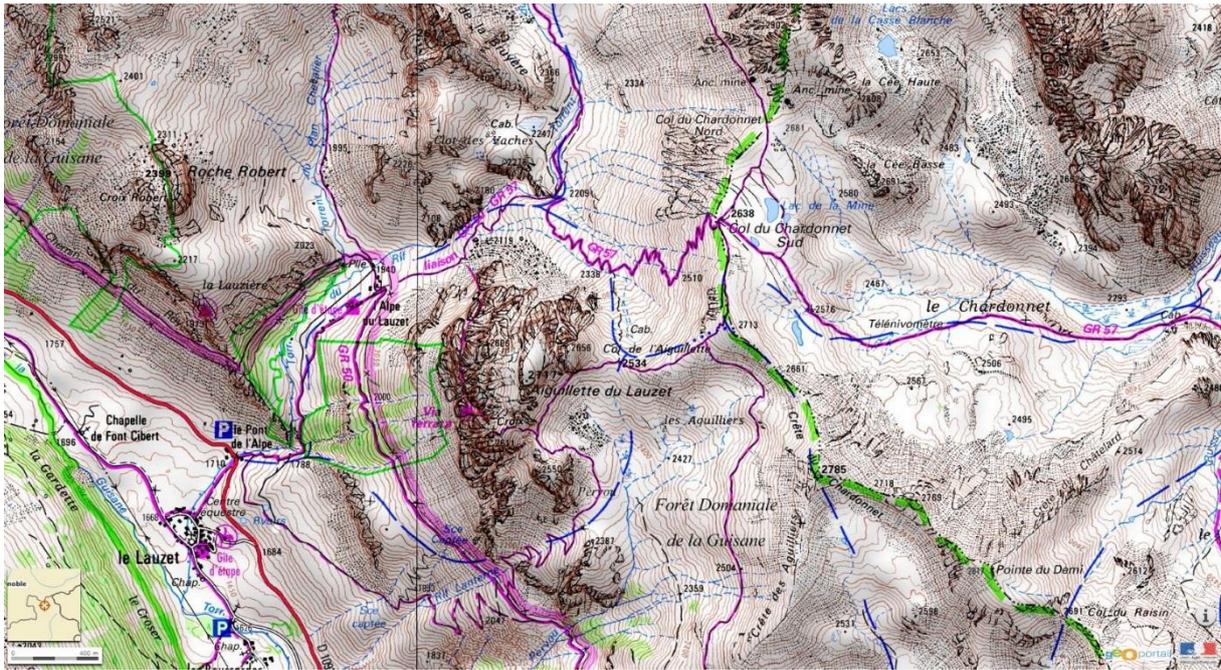
Commune du Parc national des Ecrins, le Monêtier-les-Bains est un haut lieu de randonnée en été particulièrement, mais aussi en hiver où l'activité est en plein essor.

La haute vallée de la Guisane propose ainsi 3 principaux points de départs pour s'aventurer dans les montagnes :

- le Casset avec un accès direct au Parc national via le lac de la Douche et le col d'Arsine
- le Pont de l'Alp pour randonner dans le massif des Cerces et admirer les Bouquetins
- le col du Lautaret permettant d'accéder à la Haute-Romanche et ses refuges de haute altitude ainsi qu'à la Savoie.



Depuis ce point de nombreux lacs sont accessibles ainsi qu'une des plus anciennes via ferrata de la Région : « L'Aiguillette du Lauzet ». Les sentiers de randonnée permettent de rejoindre la vallée de la Clarée ou de surplomber la vallée de la Guisane via le chemin du Roy. On note également la présence d'un refuge UCPA au hameau de l'Alpe du Lauzet ainsi que d'une halte ouverte l'été. Au Pont de l'Alp une auberge permet d'accueillir également les randonneurs.



Fréquentation et stationnement : l'épineux problème

Face à la forte fréquentation de ces lieux, se pose chaque année le problème du stationnement et de la sécurisation du cheminement des piétons jusqu'au départ des randonnées.

Le petit parking en gravier situé face à l'auberge du Pont de l'Alp permet d'accueillir une dizaine de véhicules. Il n'est cependant pas adapté à la centaine de véhicules stationnant chaque été, en période de pic, au bord de la RD1091 et côtoyant le flux important et régulier de cyclistes, motos, véhicules légers, camions, autocars....



La file de véhicules stationnés s'étend sur plus d'un en amont et plus de 500 mètres en aval du Pont de l'Alp kilomètre. Aucun cheminement piétons n'est possible ce qui génère des difficultés de circulation en raison de la cohabitation sur la même route de piétons, cyclistes et véhicules motorisés.



II – CONTEXTE :

La commune du Monêtier les Bains envisage la réalisation d'un parking au Pont de l'Alpe entre le Col du Lautaret et le hameau du Lauzet.

Ce parking, situé dans une zone très fréquentée par les randonneurs pédestres à skis et les pratiquants d'escalade, serait destiné à offrir une quantité plus importante de stationnements (50 nouvelles places) afin de limiter le stationnement problématique en bord de route, potentiellement générateur d'accidents.

Il devra aussi prendre en compte la circulation importante et le très grands nombre de piétons pour proposer une organisation et une sécurisation globale du secteur.

Le Pont de l'Alpe est un site naturel à préserver. Il fait d'ailleurs l'objet comme l'ensemble de la commune du Monêtier d'une démarche de classement en Site Patrimonial Remarquable (SPR) dans le cadre de la révision du PLU actuellement en cours. L'agriculture (bétail en alpage) ainsi que la faune naturelle y sont abondantes. Le projet de parking devra donc s'intégrer au site en dégradant le moins possible la qualité paysagère du lieu.

La commune du Monétier les Bains dispose d'un Plan Local d'Urbanisme en cours de révision qui prévoit deux emplacements réservés (n°1 et 2) et d'un Plan de Prévention des Risques (PPR). Les hypothèses étudiées pourront néanmoins intégrer des espaces non couverts par l'emplacement réservé.

Le secteur concerné par le projet, s'il se situe sur l'emprise des emplacements réservés est impacté par une zone rouge, R33.

Le Parc national des Ecrins et le Conseil départemental seront directement associés à la réalisation de cette étude afin que l'ensemble des problématiques du secteur soient abordées et prises en compte dans le rendu de la mission.

Les scénarii étudiés (2 à 3 minimum) pourront intégrer, lorsque cela est envisageable, une amélioration qualitative de l'offre d'accueil, notamment en étudiant l'implantation de toilettes publiques, ou le déplacement des sanitaires existants.

III – OBJET DE LA MISSION

Le Bureau d'Etudes, sur la base d'un état des lieux à établir avec les partenaires (maître d'ouvrage, Conseil Départemental, Parc national des Ecrins) et à l'appui de visites sur le site, devra établir plusieurs scénarii d'implantation de l'ouvrage, proposer un bilan risques/coût/avantages pour chacune des hypothèses proposées et établir si opportun, une liste de mesures visant à réduire l'impact de ce parking sur l'environnement.

La création des 50 places pourra éventuellement être éclatée sur plusieurs zones afin de limiter le terrassement et faciliter leur intégration dans le paysage. Elle devra respecter l'aspect paysager du site limitant au maximum l'artificialisation du terrain naturel. La végétalisation existante sera conservée et le choix des revêtements justifié.

IV – CONTENU DE LA MISSION

La mission comporte, pour chaque hypothèse envisagée les éléments suivants :

Le programme de travaux

Il devra définir à minima les éléments de programme de chaque projet tenant compte des attentes des différents maîtres d'ouvrage :

- les exigences qualitatives au regard des enjeux du site,
- le nombre et la répartition des places de stationnement,
- les liaisons piétonnes à l'échelle du projet incluant les ouvrages nécessaires,

- un schéma fonctionnel global pour tous les usages, à l'échelle du projet et à l'échelle plus large du site (lien avec le hameau, etc.), avec un traitement particulier de la desserte avec la RD 1091,
- les besoins de signalisation et de signalétique,
- les équipements nécessaires ou envisageables (WC ...) et les mobiliers,
- les modes de gestion à envisager (entretien, déneigement, etc.),
- les normes de sécurité des usagers (notamment la desserte avec la RD 1091 et la prévention des risques d'avalanches).
- un bilan coût/avantages de chaque hypothèse

Le traitement paysager

Le site présente une grande valeur paysagère à différentes échelles. Ainsi, il conviendra de prendre en compte les caractéristiques du paysage et de composer le projet sur la base suivante :

- prise en compte de la topographie du site dans les mouvements de terrains afin de limiter au maximum les terrassements et soutènements,
- respect des éléments du paysage en place (terrasses, haies, murets ...),
- analyse de la végétalisation en place pour la composition du projet en cohérence (essences, densité, répartition, etc.),
- simulations des impacts du projet dans le paysage à différentes échelles (de la route, du village, des versants ...),
- analyse des potentiels de mise en scène depuis le parking vers le grand paysage (belvédère ...).

V – LIVRABLES

A l'issue de sa mission le Bureau d'Etudes devra établir et remettre les supports suivants :

- 2 exemplaires papier de l'Etude préalable (cf contenu précisé en IV)
- 1 clé USB contenant l'ensemble des supports et pièces

VI – POUVOIR ADJUDICATEUR :

Mairie du Monétier les Bains
Place Novalèse
05220 Le Monétier les Bains

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Mairie du Monétier les Bains

Services Généraux : 04.92.24.40.04.

Ou Services Techniques : 04.92.24.56.23.

dst@monetier.com ou dgs@monetier.com pour les renseignements techniques,
techniques@monetier.com, pour les renseignements administratifs.

VII – MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, selon l'ordonnance n°2016-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

Durée d'exécution du marché :

Le délai du marché démarre à compter de la date de notification au titulaire.

La durée d'exécution du marché est de 6 mois maximum.

Conditions financières :

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par la personne publique.

VIII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Présentation de l'offre :

- ▶ Le cahier des charges signé, comportant la proposition de prix du candidat,
- ▶ Une lettre de candidature (formulaire DC1),
- ▶ Une déclaration sur le chiffre d'affaire global au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2),
- ▶ Des éléments permettant d'apprécier la capacité technique et professionnelle du candidat,
 - Et notamment la liste des collaborateurs chargés du dossier précisant les diplômes et formations leur permettant de réaliser la mission.
- ▶ Des éléments permettant d'apprécier la capacité professionnelle du candidat :
 - Et notamment la liste des principales missions réalisées, dans le domaine de compétences recherché, dans les 3 dernières années

► Attestation de visite du site dûment produite par le maître d’ouvrage (Compte tenu du caractère particulier de ce projet, les candidats sont tenus de se rendre sur le site avec le Maître d’Ouvrage, afin de prendre connaissance des lieux, d’apprécier la nature précise de l’ouvrage à réaliser). **La visite aura lieu semaine 40.**

► Mémoire technique permettant d’apprécier la valeur technique de la proposition remise (cf – VI)

Le candidat devra présenter les pièces ci-dessus ou tout moyen de preuve équivalent ; les documents fournis par le candidat devront permettre d’apprécier sa capacité à assurer les prestations prévues.

Durée de validité des offres :

La durée de validité des offres est **de 90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des plis :

Les candidats présenteront leurs dossiers sous pli cacheté.

Le pli devra être envoyé en recommandé avec avis de réception postal ou remis en mairie contre un récépissé.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Mairie du Monétier les Bains
Place Novalèse
05220 Le Monétier les Bains

Devra impérativement figurer la mention : « Candidature et offre pour une Mission d’étude préalable pour la réalisation d’un parking en terrasse au Pont de l’Alpe »

La date limite de remise des offres est le **Jeudi 19 octobre à 12h.**

Les **dossiers dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux transmis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés en l’état à leurs auteurs.**

Transmission dématérialisée

La transmission des dossiers par voie électronique est autorisée.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l’ouverture des plis.

Les candidats sont informés que l’attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d’un marché papier.

Informations et modifications au cours de la procédure de consultation :

L'adresse email indiquée pour le téléchargement, sera la seule adresse utilisée pour informer les candidats d'éventuelles modifications et transmettre les compléments d'information lors de la consultation.

Le dossier de consultation remis à chaque candidat est composé d'un Cahier des charges valant marché regroupant l'ensemble des informations nécessaires. La personne publique peut apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats ont la possibilité de demander des informations supplémentaires, si nécessaire pour présenter leur offre, jusque 10 jours avant la date limite de remise des offres. La réponse fournie par la collectivité sera obligatoirement mise sur la plateforme Achat Public, afin que tous puissent en prendre connaissance.

IX - JUGEMENT DES OFFRES :

Pour qu'une offre soit analysée, la candidature devra être jugée recevable ainsi que l'offre, conformément à l'article 59 du décret relatif aux marchés publics.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret.

Critères de jugement des offres :

1. Le prix des prestations = **40 %**
2. La valeur technique = **60 %**

L'évaluation est établie dans une base « 100 » : $Note_{Candidat} = [Note_{Prix} + Note_{Technique}]$

Critère 1 : Prix de la prestation

La note est obtenue comme suit :
$$Note = 40 * \left(\frac{P_{candidat}}{P_{min}} \right)$$

Où $P_{Candidat}$ et P_{min} désignent respectivement les prix des prestations du candidat en cours de notation et de l'offre la moins disante (hors offre jugée anormalement basse).

Une offre sera jugée anormalement basse lorsque son montant sera inférieur d'au moins 20 % du montant moyen des offres remises.

Critère 2 : Valeur technique

Le candidat produira un mémoire technique spécifique à l'étude (10 pages recto maximum) précisant la méthodologie appliquée, et le planning proposé en cohérence avec la durée maximum de réalisation de la prestation. Il tiendra compte de la météo locale. Il indiquera aussi le nombre de réunions (suivi et rendu final) proposé au maître d'ouvrage. La méthodologie de prise en compte de l'environnement devra aussi y être précisée.

La note relative au critère de la valeur technique est obtenue comme suit :

- Chaque sous-critère est soumis à une pondération telle défini dans le tableau ci-dessous
- L'évaluation des sous-critères répond aux règles suivantes :

EVALUATION DU SOUS-CRITERE TECHNIQUE	Notation
Absence de réponse au sous-critère	0
Formulation d'une réponse technique généraliste	2
Formulation d'une proposition technique complète et adaptée à la présente mission	5

Les sous-critères et leurs pondérations respectives sont les suivants :

SOUS-CRITERE	Pondération
Méthodologie	5
Planning détaillé par élément de mission	3
Prise en compte de l'environnement (faune, flore, milieux et paysage)	4

La note du critère de « Valeur Technique » s'obtient alors de façon suivante :

$$\text{Note}_{\text{Technique}} = \sum_{\text{Sous-critère}} (\text{Evaluation}_{\text{Sous-critère}} \times \text{Pondération}_{\text{Sous-critère}})$$

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 meilleurs candidats ayant présenté une offre suite à l'analyse des offres initiales. Toutefois, il peut décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

X - RECOURS

Organe chargé des procédures de médiation

Comité Inter-régional de règlement amiable
 Préfecture de Région PACA
 22, Bd Paul Peytal
 13282 MARSEILLE cedex 20

Organe chargé des procédures de recours

Tribunal Administratif de Marseille
22, rue Breteuil
13006 MARSEILLE

XI – PRIX

La proposition, pour un prix global et forfaitaire est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

Marché de prestations intellectuelles	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Etude préalable			
<i>Montant total de la commande</i>			
<i>Soit en toutes lettres :</i>			

Aucune variante ni option n'est autorisée.

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants¹ :

Titulaire du compte :				
RIP Identifiant national de compte				
Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB	Banque

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

Signature du candidat

A

Porter la mention manuscrite

Le

Lu et approuvé

¹ Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

